



Programme

Théorie

Différents thèmes seront abordés pendant cette formation :

- La réglementation
 - Évolution et rappels des textes règlementaires
- Les notions de droits civil et pénal
 - Délégations
 - Responsabilités
- La fonction de maintenance
 - Les différents contrats
 - La réglementation
- L'étude de cas
 - Analyse d'un projet (rappel de la méthode et lecture de plan
- L'accessibilité des personnes handicapées
 - Règlements
 - Echange d'expériences
- L'analyse des risques
 - Évaluation du maintien du niveau de sécurité
 - Rappels sur le document unique, le plan de prévention et l'évaluation des risques de travaux par points chauds
- Les moyens de secours
 - Évolution de la réglementation

Pré requis : Être titulaire d'un diplôme SSIAP3 datant de moins de 3 ans(ou recyclé) et justifier de 1607 heures d'activité en tant que Chef de Service SSIAP 3 sur les 36 derniers mois ; Justifier d'un titre de secourisme à jour de ses recyclages

Objectif(s) de la formation : Réactualiser ses connaissances pour exercer la fonction de SSIAP 3 en prenant en compte les évolutions réglementaires et techniques

Public Visé : Toute personne titulaire du diplôme SSIAP 3 et exerçant cette fonction

Nombre de participants : 4 au minimum et 12 au maximum

Durée : 3 jours soit 21 heures au minimum

Référent pédagogique : Mr DUPONT Mickaël

Moyens pédagogiques : Projection du cours de référence par vidéo projecteur – Pédagogie active (informative et participative) - Système de sécurité incendie de catégorie A

Un support pédagogique est remis à chaque participant.

Validation : Délivrance d'une attestation de recyclage ;

Règlementation : Arrêté du 02 mai 2005 modifié

Recyclage tous les 3 ans.

NOTRE + FORMATION

P.A.V. "Prestation Après Vente"
Nous gérons le suivi de vos recyclages



Pratique



Différentes analyses et études de cas seront mises en application pendant cette formation (rédaction d'une notice technique de sécurité, analyse des contrats de maintenance...).

Les retours d'expérience de chacun favorisent les échanges entre stagiaires et permettent de réajuster leurs connaissances et pratiques

Utilisation d'une « valise SSIAP » : reconstitution d'un SSI catégorie A

Le programme est conforme au référentiel de l'arrêté